

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DJS 327** Subvention (2.000 euros) à l'association Couleurs Brazil (20e).

**M<sup>me</sup> Pauline VERON, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association Couleurs Brazil ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 6 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Couleurs Brazil (20402/2014\_00721) 20, rue de Borrego (20e), pour son projet Atelier Jeunesse et Sport de proximité.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.